

COMMUNIQUÉ



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Melun, le 6 décembre 2015

Précisions sur la Fermeture provisoire de la salle de prière de Lagny-sur-Marne

Après la parution dans la presse d'éléments relatifs à la fermeture provisoire de la salle de prière de Lagny, le préfet de Seine-et-Marne tient à rétablir un certain nombre de faits, à dénoncer les contre-vérités publiées et à informer sur la réalité de la situation.

S'agissant de l'arme découverte à l'occasion d'une perquisition, c'est un pistolet Flobert 9mm à grenaille, en état de fonctionnement, qui comme l'on sait est transformable en arme de tir à balles. Un type d'arme fréquemment utilisé par des malfaiteurs.

La construction d'une école coranique n'a aucunement été « validée par le préfet ».

Le maire de Lagny-sur-Marne a déposé le 10 juin 2015 un dossier de demande de permis de construire d'un « centre culturel et cultuel des musulmans de Lagny », auprès de la commission de sécurité de l'arrondissement de Torcy.

La commission a émis un avis favorable sur les conditions de sécurité prévues dans ce dossier de demande de permis, dont chacun peut comprendre **qu'il s'agit d'un projet de construction**, et non pas bien évidemment des locaux mobiles fermés mercredi 2 décembre dernier.

Des installations propres à **l'exercice d'un enseignement pour enfants**, du mobilier, du matériel pédagogique ont bien été découverts, tant dans les locaux de prière objet de la fermeture qu'au domicile de l'un des habitués, dans le cadre d'une perquisition.

A titre d'exemple figurent, dans ce matériel pédagogique, des disques de chants religieux à la gloire des martyrs du jihad liés à l'organisation terroriste Jabhat Al Nosra.

Contact presse :

Cabinet du Préfet – Section communication interministérielle

01.64.71.75.29 – 06.08.82.64.58

pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr



@Prefet77

Or aucune demande d'ouverture d'une école privée n'a été déposée –ni à fortiori accordée- dans les services du rectorat, au bénéfice de la commune de Lagny. Il y a donc tout lieu de penser que travail dissimulé et exercice illégal d'un enseignement se déroulaient en ces lieux, ce que les enquêtes en cours permettront de qualifier et sanctionner.

A l'occasion de l'opération de fermeture et des perquisitions et recherches associées, menées mercredi 2 et jeudi 3 décembre, divers matériels dont des supports informatiques ont été découverts, que les enquêtes en cours permettront d'exploiter. Il est permis de citer parmi elles **des** munitions de calibre 7,62 , munitions pour arme de guerre de type Kalachnikov, ainsi que des vidéos de propagande de l'état islamique.

Ces faits confortent s'il en était besoin la justification de la fermeture provisoire de la salle de prière actuelle de Lagny-sur-Marne, fréquentée par des individus présentant un profil salafiste et agissant contre les valeurs républicaines.

Contact presse :

Cabinet du Préfet – Section communication interministérielle

01.64.71.75.29 – 06.08.82.64.58

pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr



@Prefet77